**page n°**1/15

ÉCONOMAT DES ARMÉES

DIRECTION DES ACHATS

**MAPA**

**DCE n° 2025/080/EdA-DA du 07/02/2025**

Fourniture de produits de boulangerie cuits au profit d’un client de l’EdA implanté en Guadeloupe

**Règlement de consultation (RC)**

***ANNEXES****:*

*1 – Montants estimatifs financiers annuels*

*2 – Modalités de remise des offres*

*3 – Critères et sous-critères de notation des offres*

SOMMAIRE

[ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR 3](#_Toc190704308)

[ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DE L’ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE ..3](#_Toc190704309)

[2.1. Procédure de passation utilisée 3](#_Toc190704310)

[2.2. Objet, forme et nature de l’accord-cadre à bons de commande 3](#_Toc190704311)

[2.3. Durée et prise d’effet de l’accord-cadre à bons de commande 3](#_Toc190704312)

[ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 3](#_Toc190704313)

[3.1. Composition et modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)…3](#_Toc190704314)

[3.2. Document de candidature et des offres a remettre sur « PLACE » 4](#_Toc190704315)

[3.2.1. Liste des documents de candidature 4](#_Toc190704316)

[3.2.2. Liste des documents de l’offre 4](#_Toc190704318)

[3.3. Modalités de remise des candidatures et des offres sur « PLACE » 4](#_Toc190704319)

[3.4. Formalisme requis dans le cadre de la remise de l’offre 5](#_Toc190704320)

[3.4.1. Date Limite de Réception des Offres (DLRO) : 5](#_Toc190704321)

[3.4.2. Durée de Validité des Offres (DVO) : 5](#_Toc190704322)

[3.5. Copie de sauvegarde 5](#_Toc190704323)

[ARTICLE 4 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 6](#_Toc190704324)

[4.1. Conditions de participation 6](#_Toc190704325)

[4.2. Critères d’analyse des candidatures 6](#_Toc190704326)

[4.3. Critères de jugement des offres 6](#_Toc190704327)

[4.4. Dispositif d’alerte contre les offres anormalement basses (OAB) 7](#_Toc190704328)

[ARTICLE 5 – RECOURS, LANGUE ET MONNAIE APPLICABLES 7](#_Toc190704329)

[5.1. Procédures de recours 7](#_Toc190704330)

[5.2. Langue de l’accord-cadre à bons de commande 7](#_Toc190704331)

[5.3. Monnaie applicable 7](#_Toc190704332)

# ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

L’Économat des Armées (EdA) est un établissement public à caractère commercial représenté par son directeur général, dénommé ci-après le « Pouvoir Adjudicateur », sis 26 rue Delizy à PANTIN - 93507 cedex.

L’EdA agit dans le cadre de la présente procédure pour le compte d’autres pouvoirs adjudicateurs (dispositif de l’intermédiation contractuelle, article L2113-2 alinéa 2 du code de la commande publique).

L’EdA met en ligne ses consultations sur <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

# ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DE L’ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

## **2.1. Procédure de passation utilisée**

La procédure utilisée est celle de la procédure adaptée, établi en suivant les règles détaillées dans le code de la commande publique, en particulier à l’article R.2123-1 du CCP et suivants du code la commande publique, applicable par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l’article L1211-1 du code précité.

La présente procédure est soumise au code de la commande publique et relève des accords-cadres à bons de commande anciennement désignés sous les termes de « marchés à bons de commande ».

## **2.2. Objet, forme et nature de l’accord-cadre à bons de commande**

La consultation vise à contractualiser un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture de produits de boulangerie cuits au profit d’un client de l’EDA implanté en Guadeloupe selon le mode intermédiation contractuelle.

Des **quantités** **estimées** par produit peuvent être mentionnées pour le lot ; **elles ne constituent pas un engagement de la part du pouvoir adjudicateur.**

La fourniture de produits de boulangerie cuits, objet de l’accord-cadre à bons de commande, sont dénommés ci-après « les produits ».

## **2.3. Durée et prise d’effet de l’accord-cadre à bons de commande**

L’accord-cadre à bons de commande prend effet à compter de sa notification pour une période de douze (12) mois.

La date du début d’exécution de l’accord-cadre à bons de commande est estimée au 01 avril 2025.

# ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## **3.1. Composition et modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

Le DCE se compose des éléments suivants :

* le présent règlement de la consultation et ses annexes ;
* le cahier des clauses particulières et ses annexes ;

L'ensemble du DCE est disponible gratuitement pour tout candidat par retrait sur le site internet de la PLACE (plate-forme des achats de l’Etat) à l’adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

## **3.2. DOCUMENTS DE candidature et des offres a remettre sur « PLACE »**

### 3.2.1. Liste des documents de candidature

#### Éléments relatifs à la situation propre du candidat

* La lettre de candidature DC1\* comprenant les attestations sur l'honneur prévues ou document équivalent ;
* La déclaration du candidat DC2\* ou document équivalent ;
* La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
* Références professionnelles, les effectifs moyens annuels, et les moyens techniques nécessaire à l’exécution du marché
* La déclaration appropriée de banques ou preuve d’une assurance pour les risques professionnels.

*\* Ces documents peuvent être obtenus auprès des chambres de commerce et d'industrie (CCI) ou sur le site internet de la direction des affaires juridiques (DAJ) par le lien suivant :* [*http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat*](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat)

**IMPORTANT :**

* La candidature incomplète fait l’objet d’une demande de complément.
* Avant notification, à défaut de fournir les documents de l’article 3.2. , la candidature est rejetée et l’accord cadre à bons de commande attribué au concurrent dont l'offre aura été classée immédiatement après.

En cas d’inexactitude des renseignements fournis, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d’écarter le candidat ou de résilier le(s) marché(s), sans droit à indemnité pour le candidat ou titulaire.

### 3.2.2. Liste des documents de l’offre

Les documents ci-dessous sont IMPERATIVEMENT à adresser avec la remise des offres :

* + Le CCP signé
	+ Annexe 1 : condition financière
	+ Annexe 2 : contact fournisseur
	+ Annexe 5 : food défense
	+ Annexe 6 : Sécurité sanitaire et sureté des aliments (SSA)

Le candidat transmet également :

* + **Une fiche technique** à jour, rédigée en langue française et comprenant l’ensemble des informations techniques

## **3.3. Modalités de remise des candidatures et des offres sur « PLACE »**

Les candidatures et les offres doivent être communiquées **UNIQUEMENT** par voie électronique via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/).

Les modalités de remise des offres via le site figurent dans l’annexe 2 au présent règlement de consultation.

La signature électronique n’est pas requise. Les candidats prennent en compte le temps de téléchargement de leurs réponses sur le site de dématérialisation « LA PLACE ». En cas de difficulté, ils peuvent consulter la rubrique « aide aux utilisateurs » ou contacter le support au 01.76.64.74.07.

Les annexes citées ci-dessus du dossier de consultation sont **IMPERATIVEMENT** à adresser en 2 exemplaires selon les modalités suivantes :

* un exemplaire dûment **signé sous format PDF ;**
* un second exemplaire impérativement **sous format Excel.**
* *En cas d’incohérence entre ces deux exemplaires, la version PDF fait foi.*

## **3.4. Formalisme requis dans le cadre de la remise de l’offre**

### 3.4.1. Date Limite de Réception des Offres (DLRO) :

* *La date limite de réception des plis est la date de réception et non la date d'envoi.*

Les offres doivent être envoyées **via la plateforme électronique** « PLACE » au plus tard :

**Le 10/03/2025 à 13h00 (heure locale Guadeloupe)**

**18h00 (heure métropolitaine)**

* ***Toute offre parvenue après la date et heure limites de réception est déclarée irrecevable.***

### 3.4.2. Durée de Validité des Offres (DVO) :

Les offres sont valables 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **3.5. Copie de sauvegarde**

Une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par l’article 2 de l’arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », le numéro et l’intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, à l’adresse suivante :

ÉCONOMAT DES ARMÉES

**Direction des achats**

Cellule CAO

26 rue Delizy

93507 PANTIN CEDEX

(2ème étage, pièce n°A205– Tél. : 01.49.42.64.54 ou 55)

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque l’EdA a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues à l’EdA dans les délais de dépôt des candidatures et des offres malgré un envoi effectué dans ces délais. Dans ce cas, seule cette copie de sauvegarde fait foi.

# ARTICLE 4 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

## **4.1. Conditions de participation**

La transmission de l’ensemble des documents exigés au présent règlement de consultation est indispensable à l’analyse de la candidature et de(s) l’offre(s).

En leur absence, ou s’ils sont incomplets, l’offre est déclarée irrégulière et irrecevable.

Néanmoins, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer au(x) soumissionnaire(s) concerné(s) les informations ou documents manquants et ainsi de régulariser l’offre ou les offres irrégulière(s).

Cette demande est formulée par le Pouvoir Adjudicateur dans un délai approprié qu’il aura préalablement fixé. Elle est identique pour tous les candidats et n’est pas réitérée si le soumissionnaire ne fournit pas la pièce réclamée ou les informations dans le délai fixé par le Pouvoir Adjudicateur.

## **4.2. Critères d’analyse des candidatures**

Les candidatures sont examinées au regard des éléments demandés au présent RC, portant sur les capacités financières et techniques ainsi que sur les références professionnelles du candidat

Pour justifier de ses capacités financières et techniques et de ses références professionnelles, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient prises en compte celles d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le Pouvoir Adjudicateur.

## **4.3. Critères de jugement des offres**

Il est rappelé que les documents du dossier de consultation correspondent au besoin exprimé par le Pouvoir Adjudicateur, ils ne doivent donc pas être modifiés par les candidats, notamment les annexes financières (remplacement d’un produit par un autre, suppression de référence, suppression de colonne, etc.).

Après élimination des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées, le Pouvoir Adjudicateur procède à l’analyse et au classement des offres conformes.

Le Pouvoir Adjudicateur retient l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et des barèmes présentés en annexe 3 du présent RC.

Les candidats doivent impérativement :

* proposer une offre franco obligatoire ;
* la fréquence de livraison doit être quotidienne, toute l’année calendaire ;
* **répondre à 100% des références pour le lot présenté ;**
* ne modifier ni le CCP ni ses annexes (exemple : modification ou suppression d’articles, suppression ou ajout de lignes dans l’annexe financière, modification de libellés génériques de produits, etc.).

Le candidat fournira dans sa remise de l’offre :

* **Une fiche technique à jour et récente, en langue française ou tout autre document technique annexe.**

Cette fiche technique doit comprendre l’ensemble des informations permettant d’apprécier les spécifications du produit par rapport au besoin exprimé par l’EdA (libellé).

En cas de non-respect, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retirer des points pour non clarté de l’offre remise.

## **4.4. Dispositif d’alerte contre les offres anormalement basses (OAB)**

En application de l’article R 2152-3 et suivants du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de demander des précisions portant notamment sur la composition de l’offre financière du candidat en cas de suspicion d’offre anormalement basse. Il indique dans sa demande la date limite jusqu’à laquelle le candidat concerné peut présenter toutes les justifications pertinentes à l’appui de son offre financière.

# ARTICLE 5 – RECOURS, LANGUE ET MONNAIE APPLICABLES

## **5.1. Procédures de recours**

L’instance chargée des procédures de recours est en l’espèce le Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue du Puig – 93558 MONTREUIL.

Tel : 01 49 20 20 00

Fax : 01.49 20 20 99

E-mail : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

URL: [http://montreuil.tribunal-administratif.fr](http://montreuil.tribunal-administratif.fr/)

Il s’agit également du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l’introduction des recours.

## **5.2. Langue de l’accord-cadre à bons de commande**

Le français est la seule langue qui régit l’intégralité de l’accord-cadre à bons de commande.

Pour les fiches techniques, une autre langue de l’Union européenne est autorisée à la condition expresse qu’une traduction de courtoisie exhaustive soit fournie.

## **5.3. Monnaie applicable**

L’euro est la monnaie applicable.